

Fortenza® Vibrance® Cinco

syngenta.

GROUP	28	INSECTICIDE
GROUPS	1 4 7 11 12	FUNGICIDES

These seeds have been treated with sedaxane, fludioxonil, metalaxyl-M and S-isomer, azoxystrobin and thiabendazole fungicides and the insecticide cyantraniliprole. When handling and planting treated seed, workers must wear a long sleeved shirt, long pants, chemical-resistant gloves, socks and shoes. Do not graze or feed livestock on seeded area for 60 days after planting corn. A closed-cab tractor is required during planting of treated small grain cereal seeds. For all other seeds, open cab planting is permitted. For good hygiene practice, it is recommended to wear a NIOSH-approved N95 (minimum) filtering facepiece respirator (dust mask) that is properly fit tested during all job activities. Do not use for food, feed or oil processing. Store away from food and feed. Keep out of reach of children and animals. Treated seed is toxic to birds and small wild mammals. Toxic to bees. Follow best management practices to help minimize dust exposure to pollinators during planting of treated seed, refer to the complete guidance "Pollinator Protection: reducing risk from treated seed" on the Health Canada website (www.canada.ca/pollinators). Any spilled or exposed seeds and dust must be incorporated into the soil or cleaned up from the soil surface.

CAUTION - EYE IRRITANT



FORTENZA®, VIBRANCE®, the Alliance Frame  the Syngenta logo and the Purpose Icon  are trademarks of a Syngenta Group Company.

FOM-18084



English size 3 1/2 x 7

Fortenza® Vibrance® Cinco

syngenta.

GRUPE	28	INSECTICIDE
GRUPES	1 4 7 11 12	FONGICIDES

Ces semences ont été traitées avec des fongicides (sédaxane, fludioxonil, métalaxyl-M et isomère-S, azoxystrobine et thiabendazole) et avec du cyantraniliprole, un insecticide. Les travailleurs doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques et des chaussettes et des chaussures pour manipuler et ensemercer des semences traitées. Ne pas laisser paître ni nourrir le bétail dans la zone traitée dans les 60 jours suivant la plantation de maïs. Un tracteur à cabine fermée est requis lors de l'ensemencement de semences de petite céréales à grains traitées. Pour toutes les autres semences, l'ensemencement en cabine ouverte est autorisée. Afin d'assurer une bonne hygiène au travail, il est recommandé de porter un respirateur à masque filtrant N95 (minimum) approuvé par le NIOSH (masque antipoussière) qui est correctement ajusté, pour toutes les activités de travail. Ne pas utiliser comme aliment de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile. Conserver à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale. Garder hors de la portée des enfants et des animaux. Les semences traitées sont toxiques pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages. Ce produit est toxique pour les abeilles. Suivre les pratiques exemplaires de gestion pour aider à minimiser l'exposition aux poussières de pollinisateurs lors de la plantation de semences traitées. Consultez le guide intitulé « Protection des insectes pollinisateurs et utilisation responsable des semences traitées – Pratiques exemplaires de gestion » affiché sur le site Web de Santé Canada (www.canada.ca/pollinisateurs). Si des semences sont tombées ou exposées sur le sol, elles doivent être incorporées à celui-ci ou être enlevées de la surface du sol par quelque autre moyen que ce soit.

CAUTION - IRRITANT POUR LES YEUX



FORTENZA®, VIBRANCE®, le symbole de l'Alliance Frame  le logo Syngenta et le symbole du But  sont des marques de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta.

FOM-18084



French size 3 1/2 x 7